



Communiqué

Habitants des 29 communes des territoires de Garrigues, Costières, Camargue et Leins-Gardonnenque, votre service de collecte des déchets ménagers évolue à partir du 30 septembre

Jeudi 12 septembre 2024 – Nîmes Métropole. Face aux enjeux environnementaux et financiers liés à la gestion des déchets ménagers, Nîmes Métropole poursuit son engagement et continue de faire évoluer son service de collecte. Après les évolutions apportées aux habitants de Nîmes, Vaunage et Gardonnenque en octobre 2023, c'est maintenant au tour des communes de : Bernis, Bezouce, Bouillargues, Cabrières, Caissargues, Domessargues, Fons-outré-Gardon, Gajan, Garons, Générac, La Rouvière, Lédénon, Manduel, Marguerittes, Mauressargues, Milhaud, Montagnac, Montignargues, Moulézan, Poulx, Redessan, Rodilhan, Saint-Bauzély, Saint-Geniès-de-Malgoirès, Saint-Mamert-du-Gard, Saint-Gervasy, Saint-Gilles, Sauzet et Sernhac d'adopter leurs nouveaux jours de collecte. Objectif ? « Plus de tri, moins de déchets » !

Optimiser les passages des camions pour un impact environnemental et financier réduit
« Il s'agit de poursuivre notre engagement en faveur d'une éco-métropole en harmonisant les évolutions de collecte sur l'ensemble de notre territoire. Notre Agglomération reste en perpétuelle recherche de solutions visant à améliorer la qualité de ses services tout en restant au plus près des besoins des usagers.», rappellent Franck Proust, président de Nîmes Métropole, et Bernard Angelras, vice-président délégué à l'Environnement, à la Collecte et au Traitement des déchets.

Pourquoi poursuivre une telle évolution ?

L'extension des consignes de tri permet d'une part d'élargir le nombre de déchets pouvant être triés et le déploiement des outils de compostage gratuits entraîne par ailleurs une diminution du volume des ordures ménagères à collecter et à incinérer et de fait, une réduction des fréquences de passage des camions de collecte.

Les évolutions de collecte déjà mises en œuvres sur les territoires de Nîmes, Vaunage et Gardonnenque ont déjà permis une réduction des coûts financiers et une diminution des impacts environnementaux, des nuisances sonores et de la pollution de l'air. Fort de ces constats, Nîmes Métropole élargit ces évolutions à l'ensemble des communes de son territoire.

[Voir la vidéo](#)

Quelles communes sont concernées ?

Lundi 30 septembre, ce sont 29 communes (Bernis, Bezouze, Bouillargues, Cabrières, Caissargues, Domessargues, Fons, Gajan, Garons, Générac, La Rouvière, Lédénon, Manduel, Marguerittes, Maussargues, Milhaud, Montagnac, Montignargues, Moulézan, Poulx, Redessan, Rodilhan, Saint-Geniès-de-Malgoirès, Saint-Gervasy, Saint-Gilles, Sauzet, Sernhac, Saint-Bauzely, Saint-Mamert) qui seront concernées par un changement des jours de collecte et, dans certains secteurs, une modification de la fréquence de passage des véhicules de collecte.

(Voir [ici](#) le tableau des nouveaux jours et fréquence de collecte à partir du 30 septembre ; consultez les jours de collecte par secteurs pour les habitants de [Saint-Gilles et Manduel](#)).

En parallèle, le service de collecte des encombrants est renforcé, le déploiement des composteurs et lombricomposteurs gratuits se poursuit et certaines communes bénéficieront de l'implantation de point d'apport volontaire pour les ordures ménagères.

Quel accompagnement est mis en place ?

Ces nouvelles mesures nécessitant de nouvelles pratiques, Nîmes Métropole et ses partenaires ont mis en place des outils spécifiques, à l'image du kit usagers qui va être déposé dans les boîtes aux lettres de tous les foyers concernés (Voir supports à disposition ci-dessous). Le site et l'appli [« MonServicesDéchets »](#) est LE nouvel outil dédié qui permet à tous les habitants de l'agglomération de gérer leurs déchets au quotidien et de réaliser leurs démarches en ligne : consulter les jours de collecte, le guide de tri, obtenir des bacs, des composteurs et lombricomposteurs, demander l'enlèvement des encombrants, avoir accès aux déchèteries... Pour les usagers dont le bac de tri se révèle trop petit, une demande en ligne pourra être réalisée à compter du 30 septembre afin d'obtenir un bac plus grand.

Nîmes Métropole remercie encore tous les habitants de leur participation active à cette évolution bénéfique pour notre territoire.

Contacts usagers :

Direction de la collecte et du traitement des déchets ménagers (DCTDM) de Nîmes Métropole dctdm@nimes-metropole.fr ou 04 66 02 54 54 (du lundi au vendredi, 8h30- 12h/14h-17h)

Service de collecte des encombrants : rdv en ligne sur monservicedechets.com ou 0800 420 420.

Supports à disposition :

1. [Voir la vidéo](#)
2. [Visuel de campagne](#)
3. [Enveloppe à destination des habitants](#)
4. [Courrier à destination des habitants](#)
5. [Evolution collecte sur les communes](#)
6. [Evolution secteurs de collecte sur Manduel](#)
7. [Evolution secteur de collecte sur Saint-Gilles](#)
8. [Memo-tri](#)
9. [Magnet](#)

Contacts Presse :

Tom Roussel

Directeur adjoint de la communication

06 63 63 11 39

tom.roussel@nimes-metropole.fr

Agnès Vernier

Chargée de communication Collecte et traitement des déchets

04 66 02 54 20

agnes.vernier@nimes-metropole.fr